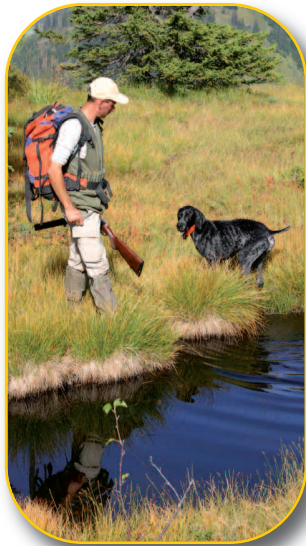


La Chasse et La Randonnée



Habituellement, la chasse au grand gibier se déroule du 2^{ème} dimanche de septembre au 1^{er} dimanche de janvier, généralement le week-end ainsi que le mercredi ou le jeudi. Depuis le développement des populations de grand gibier, celle-ci peut également se pratiquer du 15 août à fin février en chasse collective organisée. Mais, selon le contexte local, chaque association

communale peut apporter des conditions plus restrictives. Les rencontres entre les chasseurs et autres usagers sont « logiques » : chacun est « utilisateur » de la nature. Le monde de la chasse comprend les craintes que peut avoir le randonneur lorsqu'il croise un ou plusieurs chasseurs dans les forêts iséroises. Nous sommes tous persuadés qu'une bonne entente passe simplement par le respect et la connaissance de l'autre. Le chasseur, comme les autres usagers de la nature, « emprunte » celle-ci aux propriétaires et doit tout mettre en œuvre pour ne pas perturber quelque activité que ce soit.

Où s'informer ?

Pour tout savoir sur la chasse dans votre commune, vous pouvez vous rapprocher du Président de l'ACCA en obtenant ses coordonnées à la mairie ou auprès de la Fédération des chasseurs de l'Isère. Enfin, pour obtenir une information complète sur les jours de chasse, vous pouvez visiter le site Internet de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère : www.chasse38.com.

Les mesures de sécurité à la chasse

Les chasseurs ont conscience qu'ils peuvent croiser à tout moment un autre usager de la nature. Ils sont formés à de nombreuses règles de sécurité. Parmi elles, ils excluent toute possibilité de « balles perdues » en pratiquant « le tir fichant » (tir en direction du sol). En chasse collective du grand gibier (Chevreuil, Sanglier et Cerf) couramment appelée « chasse en battue », d'autres procédures sont prévues. Une organisation stricte est requise et des responsables sont toujours nommés au sein de chaque équipe constituée. Lors de vos balades, vous avez sûrement remarqué les accessoires fluo portés par les chasseurs, les postes matérialisés ou encore, la signalétique amovible (panneaux chasse en cours) disposée à votre intention.



Recommandations pour les randonneurs

- ⇒ Portez de préférence des tenues claires.
- ⇒ Privilégiez les sentiers balisés ou régulièrement empruntés.
- ⇒ Si vous entendez des coups de fusil ou des aboiements, n'ayez crainte, signalez votre présence aux chasseurs.
- ⇒ Une chasse en battue est en cours : prenez contact avec le premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et la situation en cours : « le gibier est-il levé ? ».
- ⇒ Regroupez les randonneurs pour traverser ensemble le chemin, sans bruit, ni agitation inutile. Évitez le casse-croûte au milieu de la battue !

La FDCI vous propose également :

- ⇒ D'étudier avec vous (organiseurs, clubs et associations), les dates et modalités de vos manifestations sportives (course, randonnée, etc.) pour le bon déroulement de votre activité et de la chasse sur les terrains concernés.
- ⇒ D'animer gratuitement des soirées-débats au sein de votre association sportive ou de votre commune.
- ⇒ De participer à une journée découverte de la chasse en compagnie d'un guide spécialisé (formule gratuite, à la carte).

Crédits photos : Ballon - Bezy - CDRP38 - Etienne - FDCI - FRI - Serrière

Randonnée et Chasse en Isère



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère
2, allée de Palestine - 38610 GIERES
Tél. 04 76 62 97 78 - Fax 04 76 62 23 04
fdc38@orange.fr - www.chasse38.com

Pourquoi la chasse ?

La chasse, c'est un héritage culturel. Elle fut longtemps une pratique indispensable à la survie de l'Homme. En développant l'élevage et l'agriculture, l'Homme s'est peu à peu affranchi de cette nécessité. Cependant, l'instinct de chasse et les réflexes de prédation imprimés dans la nature humaine, génèrent encore la passion de plus d'un million de chasseurs en France.

Aujourd'hui, la chasse est nécessaire à la régulation de certaines espèces et le chasseur du 21^{ème} siècle applique désormais des règles de gestion durables qui garantissent la préservation du patrimoine naturel.

Mais, la chasse reste avant tout un art de vivre qui mêle sport, découverte de la nature, convivialité, amour du chien et plaisirs de la table. C'est une activité très diversifiée qui se découvre de l'intérieur et se partage...



Comment la chasse ?

La chasse individuelle ou chasse à la billebaude : C'est la chasse devant soi, avec son chien. Elle se pratique seul, en famille ou entre amis. Elle permet la chasse du petit gibier (Lièvre, Lapin, Bécasse, etc.) au fusil, à l'arc ou plus rarement, au vol, avec l'aide d'un rapace.



La chasse du grand gibier aux chiens courants, appelée plus familièrement « chasse en battue », rassemble le plus grand nombre de chasseurs. Le Sanglier est le gibier roi mais, Cerf et Chevreuil sont aussi recherchés. Dans chaque commune, cette chasse est très organisée. Différents groupes de chasseurs sont constitués sous la responsabilité de chefs d'équipe. Dès le lever du soleil, quelques chasseurs « font le pied » (localisation des mouvements nocturnes des animaux). Une fois les indices repérés, ils rejoignent les autres participants à la cabane de chasse. Là, chacun signe un registre de présence. Le responsable de la chasse place les postes de tir et rappelle les consignes de sécurité et de prélèvement (type de gibier et quantité). C'est dans ce contexte que les rencontres entre chasseurs et randonneurs ont très souvent lieu. Lors de ces chasses, les chefs d'équipes signalent leur présence aux autres usagers de la nature en disposant des panneaux sur les principaux chemins d'accès de la zone chassée.

La chasse à l'approche et l'affût du grand gibier : Certaines espèces (Chamois et Mouflon) ne peuvent être chassées qu'à l'approche par équipe réduite à deux participants maximum et sans chien. Cette chasse, fort discrète, se pratique essentiellement en montagne. Elle est très physique et requiert une grande connaissance du terrain et des espèces.

20 000 chasseurs en Isère
530 ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées)

Gibiers en Isère

L'Isère est un département aux paysages très diversifiés qui dispose à la fois de grandes plaines au nord, propices à la chasse du petit gibier et de nombreuses montagnes, au sud (Chartreuse, Vercors, Trièves, Oisans, Belledonne), idéales pour la chasse du grand gibier. L'Isère possède également de nombreux lacs et cours d'eau, favorables à l'affût des canards et autres gibiers d'eau.

Le Grand Gibier :

Environ 5 000 sangliers sont prélevés par an en Isère ainsi que 500 cerfs, 6 000 chevreuils, 2 000 chamois et 500 mouflons. Chaque population est régulée en accord avec les agriculteurs et les forestiers. Ces espèces génèrent chaque année des dégâts agricoles. Ces dégâts sont indemnisés par les chasseurs à hauteur de 550 000 €.



Le Petit Gibier de plaine :

Les espèces phares sont le Lièvre, le Lapin de Garenne et la Bécasse des bois.



Le Petit Gibier de montagne :

Les espèces les plus emblématiques sont la Perdrix Bartavelle et le Tétrasyre



Le Gibier d'eau :

Plusieurs espèces fréquentent le territoire isérois. Les plus couramment observées sont le Canard Colvert, la Sarcelle d'hiver, le Fuligule Milouin et la Bécassine des marais.



La chasse, une activité en faveur
du développement durable.